

DECISION

N°.....**301**.....du**04 AOUT 2025**.....

Relative au lancement d'un Appel à Candidatures pour occuper le poste de Chef du Pôle Administratif et Financier au sein de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès

Le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès,

- Vu le Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions, notamment ses articles 128 à 144 portant création des Agences Régionales d'Exécution des projets auprès des Régions ;
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu la Circulaire n° 7-13-cab du 18 joumada II 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les établissements publics ;
- Vu le statut du personnel de l'AREP de la région Fès-Meknès dûment approuvé par le Ministère de l'Economie et des Finances en date du 14 Mars 2025 ;
- Vu l'organigramme de l'AREP-FM dûment visé le 06 Septembre 2024 ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'AREP-FM au titre de l'année budgétaire 2025 telle modifiée ;
- Pour les nécessités du service.

DECIDE :

Article 1 :

Il est lancé par l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès (AREP-FM) un Appel A Candidatures pour **occuper le poste de Chef du Pôle Administratif et Financier.**

Les missions principales et les domaines de compétences requises pour ledit poste sont fixés dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

Article 2 :

Cet Appel A Candidatures est ouvert aux candidates et candidats intéressé-e-s par le poste précité, et remplissant obligatoirement les conditions suivantes :

Poste	Diplôme et Spécialité	Expérience professionnelle justifiée
Chef du Pôle Administratif et Financier	Diplôme de type Bac+5 reconnu équivalent en Comptabilité ou Finance ou Gestion ou Ingénierie ou toute spécialité connexe	Au moins huit (08) ans d'expérience effective en relation avec ledit poste après l'obtention du diplôme demandé. Avoir obligatoirement occupé un poste de responsabilité.

Article 3 :

Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

1. Demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Fès - Meknès ;
2. Copie de la CIN ;
3. Copie du diplôme demandé ;
4. Copie de l'arrêté d'équivalence dans le cas d'un diplôme étranger ou privé ;
5. Copie des attestations de travail ou des documents justifiant l'expérience exigée ;
6. Curriculum vitae portant la photo, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du candidat ;
7. Plan d'action et Méthodologie de travail proposée par le candidat pour développer les activités liées au poste concerné.

Article 4 :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés obligatoirement par mail à l'adresse suivante : DRHAJ@arepjm.ma , en mettant en objet : **AAC/PAF/2025** ;

Et ce, avant le **10 5 SEPT 2025**

Tout dossier incomplet, parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil demandé sera automatiquement écarté.

Article 5 :

Une commission désignée par décision de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès, sera chargée de l'examen des dossiers de candidature.

Article 6 :

La liste des candidats présélectionnés pour l'entretien oral ainsi que la date et le lieu de déroulement seront affichés via le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma.

Article 7 :

La liste des candidats admis définitivement sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sera affichée dans les locaux de l'agence.



Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Fès - Meknès
Youssef ZIANI